

Délibération n°230047

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 Date d’Affichage : le 19/09/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2 : RECTIFICATION DES ECRITURES BUDGETAIRES DE LA DM N°1

Monsieur Le Maire expose :

La délibération n°230031 du 26 juin 2023 votant des crédits budgétaires afin de permettre l'amortissement des fonds de concours versés à la communauté d'agglomération de l'albigeois est incomplète.

Les écritures ci-dessous permettent bien les amortissements mais déséquilibrent le budget. Ainsi la section de fonctionnement est déséquilibrée (les charges supérieures aux produits) et l'investissement suréquilibré.

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses		Recettes	
Article 6811/042	+ 77 492	Article 28041512/040	+ 77 492 €

Afin de respecter l'équilibre entre les sections, il est proposé de réduire de 77 492 € le montant des dépenses de fonctionnement transféré en recettes de la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le budget primitif 2023 au niveau des articles 023 et 021 comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses		Recettes	
023 – Virement à la section d'investissement	- 77 492	021 – virement de la section de fonctionnement	- 77 492 €

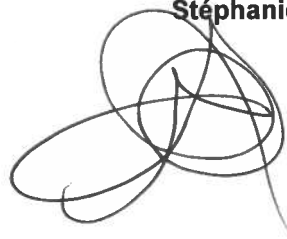
Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023



Le Maire,
Gérard POUJADE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail stroke extending downwards and to the right.